

(4)

(N° 176.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 6 JUILLET 1921

Rapport de la Commission des Sciences et des Arts, chargée d'examiner le Projet de Loi annulant une décision de la Députation permanente du Conseil provincial du Hainaut approuvant la peine de la révocation infligée par le Conseil communal de Mont-sur-Marchienne au sieur Ducarne, Herman-Joseph, en son vivant instituteur en cette localité.

(Voir les nos 115, 368 et les Ann. parl. de la Chambre des Représentants, séance du 29 juin 1921.)

Présents : MM. HOUZEAU DE LEHAIE, président ; DERBAIX, LIBBRECHT, MEYERS et DE PIERPONT SURMONT DE VOLSBERGHE, rapporteur.

MESSIEURS,

Le projet de loi qui vous est soumis se justifie pleinement par les raisons qui ont été données dans l'Exposé des motifs. La Chambre des Représentants s'y est ralliée par 75 voix contre 31. Aucune objection n'ayant été présentée, la Commission des Sciences et des Arts a décidé, à l'unanimité, de vous en proposer l'adoption.

Le Président,
A. HOUZEAU DE LEHAIE.

Le Rapporteur,
DE PIERPONT SURMONT DE VOLSBERGHE.